



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Yvette Roy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une session publique régulière le mardi 3 juin 2008 à 19h30 à la Salle du Conseil au 212, rue La Salle, deuxième étage.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET :

Permettre la construction d'un garage de 163.5 m² dont la dimension est supérieure à la norme prévue au règlement 7.3.3

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Le lot 9-85-P du Rang 8 Nord-Ouest du Canton de Risborough au 184 rue Principale.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 13 mai 2008


YVETTE ROY

Directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj.